



Commission Départementale du Football d'Entreprise et du Football Diversifié

Animateur : M. PAREUX

Membres : MM. BOISNOIR, PASQUINI

PV du 25 avril 2023

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du DEF, dans les conditions de forme et de délai définies à l'article 31 du Règlement Sportif Général du DEF et à l'annexe financier.

MODIFICATION DE MATCH – MATCHS REPORTES OU MODIFIES :

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs.**

→ **A l'attention des clubs : nous rappelons que les notifications des indisponibilités des salles doivent être datées, signées, et avoir le cachet de la ville. Tout courrier ne respectant pas cette règle, ne sera pas pris en compte.**

FEUILLES DE MATCH :

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

La feuille de match informatisée est obligatoire sur les rencontres du championnat Seniors Futsal. Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier. (Compétition, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

FORFAITS AVISES

ATTENTION Forfaits avisés ou non, intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat amende de 500.00 €.

Match arrêté en raison d'équipe incomplète en cours de partie (moins de 3 joueurs) amende de 500.00 € pour les 3 dernières rencontres de championnat.



AFFAIRES GENERALES

La commission se réunira tous **les mardis de 10h30 à 12h00**. → Vous pouvez la joindre pendant ces réunions au : **01 60 84 93 19**.

Arrêté Municipal de la Mairie de MAISSE du 11/01/2023 :
Fermeture du gymnase des Roches du 11 janvier 2023 jusqu'à nouvel ordre.

CHAMPIONNAT FUTSAL

Rappel : les frais d'arbitrage sont débités sur le compte club.

- Match n° 25288664 du 22/04/2023 - IGNY FUTSAL 2 / MNVDB FC1

Courriels d'IGNY FUTSAL et de la Mairie d'IGNY nous informant de l'indisponibilité du gymnase.
La Commission fixe cette rencontre au samedi 13/05/2023 à l'heure habituelle.

COUPE DE L'ESSONNE FUTSAL

Pour la Coupe de l'Essonne Futsal, les frais d'arbitrage sont à partager entre les 2 équipes et seront prélevés sur le compte club.

Matches des ½ finales :

- 1 - ULIS FUTSAL 1 / MYA FUTSAL 1 se jouera le samedi 29/04/2023
- 2 - DIAMANT FUTSAL 3 / CROSNE FC 1

- Match n° 25816542 du 05/04/2023 reporté à une date ultérieure - DIAMANT FUTSAL 3 / CROSNE FC 1

La Commission fixe la rencontre au lundi 22/05/2023 à 21h00.

Prochaine réunion le mardi 8 mai 2023